

## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°26-09

L'an deux mille vingt six à 10h30

Le 6 mars, à Charleville Mézières

| Date de convocation avec envoi des documents budgétaires | 17 février 2026        |
|----------------------------------------------------------|------------------------|
| Nombre de délégués :                                     |                        |
| ● Titulaires                                             | 53 Titulaires          |
| ● Suppléants                                             | 53 Suppléants          |
| ● Présents                                               | 28 Présents            |
| ● Votes par procuration                                  | 1 vote par procuration |

#### Étaient présents :

M Farid BESSADI  
M Jean Marie BARREDA  
M Emmanuel BAUDART  
Mme Véronique CASTRONOVO  
M. Philippe CLAUDE  
Mme Daniele COMBE  
M Hervé CORVISIER  
M Jean – Pierre CORVISIER  
M Jean Marie CREVISY  
Mme Marzia DE BONI  
M. Bernard DEKENS  
Mme Ines DE MONTGON  
M Régis DEPAIX  
M Alain DUPOMMIER  
Mme Dominique FLORES  
Mme Pascale GAILLOT

M Kévin GENGOUX  
M Eric GILLARDIN  
Mme Dominique HUMBERT  
M Jean – Yves JONET (pv de M TRONÇON)  
M Michel LALLEMAND  
M Stéphane LEBLANC  
M Pascal LEPAGE  
M Christian MAGISSON  
M. Michel NORMAND  
M Yannick ROSSATO  
M Mathieu SERVAGI  
M Daniel THOMAS  
M jean François VALLOIRE  
M Claude VALDENAIRE  
Mme Valérie WOITIER

#### Objet de la délibération :

### ACHAT DE PARCELLES – PROJET HEBMA

#### Résultat du vote

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°26-09

*Objet de la délibération :*

### ACHAT DE PARCELLES – PROJET HEBMA

L'EPAMA, dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI exercée pour le compte des Communautés de Communes de l'Ouest Vosgien et de Terre d'Eau, assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération HEBMA.

Au titre du volet « Réduction du risque inondation », le projet engage la réalisation de l'aménagement référencé « MOU10 » à Neufchâteau. Celui-ci comporte notamment la construction d'un mur anti-crue ainsi que l'installation d'une station de pompage destinée à assurer l'évacuation des eaux pluviales vers le Mouzon. Cette évacuation n'est plus possible par gravité.

L'acquisition foncière proposée vise à régulariser une situation, les travaux ayant déjà été entrepris.

Il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes situées à Neufchâteau (88) :

- parcelles cadastrées AI 244, AI 246, AI 254, AI 256 et AI 257, appartenant à la SCI DE L'ÉTOILE, d'un montant de 4 569,50 € pour 89a 86ca ;

- parcelles cadastrées AI 248, AI 249, AI 251 et AI 252, appartenant au Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien, d'un montant de 76,50 € pour 1a 53ca.

Par ailleurs, la création de la zone de surstockage de Levécourt entraîne une surinondation temporaire de plusieurs hectares. Un protocole d'indemnisation agricole prévoit la compensation des impacts au bénéfice des propriétaires exploitants. Cette compensation comprend notamment le versement annuel d'une indemnité relative aux pertes de récoltes pendant toute la durée d'exploitation de la digue.

L'acquisition des terrains concernés permettrait de réduire, à long terme, les charges liées à ce dispositif. En effet, cette indemnité – variable en fonction de l'intensité de la crue de référence – n'aurait alors plus vocation à être versée.

Il est en conséquence proposé de procéder également à l'acquisition des parcelles situées à Audeloncourt (52) et cadastrées ZH 24 et ZH 25, appartenant à Monsieur Sylvain CHAMPION, pour un montant de 37 000€ pour 8ha 21a.

*Après avis du Bureau Syndical,*

*Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,*

*Le Comité Syndical ;*

**- APPROUVE les acquisitions foncières suivantes :**

**1/ Acquisition des parcelles à Neufchâteau, cadastrées AI 244, AI 246, AI 254, AI 256 et AI 257, au prix de 4 569,50 €, appartenant à la SCI de l'Étoile.**

**2/ Acquisition des parcelles à Neufchâteau, cadastrées AI 248, AI 249, AI 251 et AI 252, au prix de 76,50 €, appartenant au Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien.**

**3/ Acquisition des parcelles à Audeloncourt, cadastrées ZH 24 et ZH 25, au prix de 37 000 €, appartenant à Monsieur Sylvain Champion.**

**- AUTORISE Mme HUMBERT - Vice-Présidente de l'EPAMA à signer tous les actes afférents à ces achats**



**Le Président de l'EPAMA**

**Bernard DEKENS**